



# Communiqué de presse

Embargo: 04.10.2012, 9:15

## 0 Bases statistiques et généralités

N° 0351-1210-90

Indicateurs du programme de la législature 2011-2015

## Des indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs du Conseil fédéral

Neuchâtel/Berne, 04.10.2012 (OFS/ChF) – **Pour suivre la réalisation des objectifs fixés par le Conseil fédéral dans le programme de la législature 2011-2015, 37 indicateurs sont à la disposition du Conseil fédéral, du Parlement et de toutes les personnes intéressées. Ils proviennent du système de monitoring mis en place par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur mandat de la Chancellerie fédérale (ChF). Les indicateurs du programme de la législature 2011-2015 sont publiés aujourd'hui sur le portail Statistique suisse de l'OFS.**

Le système de monitoring est une réponse aux exigences de la loi sur le Parlement, qui stipule que la réalisation des objectifs de la législature du Conseil fédéral doit faire l'objet d'un examen régulier sur la base d'indicateurs.

### Objectifs du programme de la législature

Le Conseil fédéral a approuvé, en janvier 2012, le message sur le programme de la législature 2011-2015. Ce message comprend pour la première fois, en plus des objectifs stratégiques, des objectifs quantifiables. Les objectifs quantifiables sont mesurables et prévoient chacun une valeur à atteindre ou une évolution souhaitée.

### Structure du système de monitoring

Le système de monitoring couvre tous les domaines d'activité de la Confédération. Il compte en tout 150 indicateurs, dont 37 ont été sélectionnés pour le programme de la législature actuel. La sélection des indicateurs pour le système de monitoring a été effectuée en étroite collaboration par l'OFS, la ChF, les départements et les offices concernés, conformément aux principes de la statistique publique tels que l'indépendance, la neutralité, la transparence et la cohérence. Le système fournit par ailleurs les informations statistiques nécessaires à l'élaboration des analyses de la situation dans les rapports de gestion annuels du Conseil fédéral et dans le message sur le programme de la législature publié tous les quatre ans.

## Indicateurs supplémentaires consacrés à l'égalité

Les Chambres fédérales ont décidé en juin 2012, lors de l'examen de l'arrêté fédéral sur le programme de la législature 2011 à 2015, d'introduire en complément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral deux objectifs supplémentaires consacrés à l'égalité entre hommes et femmes. Dès que les indicateurs correspondants auront été approuvés par le Conseil fédéral, ils seront publiés aux côtés des autres indicateurs de la législature et seront également disponibles en ligne.

### Limites du monitoring

Le système de monitoring sert à collecter, à analyser et à présenter des informations en vue d'observer de manière régulière et durable dans quelle mesure et dans quelle direction des changements ont lieu dans un domaine précis. Le système de monitoring et les indicateurs de la législature ne se prêtent ni à l'évaluation de programmes politiques spécifiques, ni au controlling de ces derniers et ne permettent pas de tirer des conclusions sur l'efficacité de mesures politiques concrètes.

---

### Renseignements:

Sur le système d'indicateurs:                   André de Montmollin, OFS, Section Environnement, développement durable, territoire, tél.: +41 32 71 36472, e-mail: [Andre.Montmollin@bfs.admin.ch](mailto:Andre.Montmollin@bfs.admin.ch)

Sur le programme de la législature:        Ursula Eggenberger, ChF, Section Information et communication, tél.: +41 31 32 23763, e-mail: [Ursula.Eggenberger@bk.admin.ch](mailto:Ursula.Eggenberger@bk.admin.ch)

---

### Indicateurs sur le portail de l'OFS:

Lien: <http://www.indicateurs-legislature.admin.ch>

---

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013, fax : +41 32 71 36281, e-mail: [kom@bfs.admin.ch](mailto:kom@bfs.admin.ch)

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061  
e-mail : [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse [Office fédéral de la statistique > Thèmes > 00 - Bases statistiques et généralités](http://www.bfs.admin.ch) et de la ChF [http://www.bk.admin.ch > Documentation > Publications > Planification politique > Programme de la législature](http://www.bk.admin.ch)

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <http://www.news-stat.admin.ch>

---

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.